



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Déclaration de l'Observatrice permanente Mme Patricia Torsney

Deuxième séance de rédaction du document final de la 3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement

Organisation des Nations Unies
16 avril 2015

Messieurs les Présidents,

Les remarques que je m'apprête à formuler au sujet du processus qui nous intéresse ainsi que des données, de la supervision et du suivi (rubrique H) s'inspirent en partie de la Déclaration de Hanoï qui a été distribuée à tous les membres la semaine dernière. Cette déclaration est le résultat de notre 132^{ème} Assemblée, intitulée *Les ODD : passer des mots à l'action*, à laquelle ont participé plus de 600 parlementaires de 130 pays.

La question de la mobilisation de fonds pour financer le développement amène une question bien plus vaste, celle de savoir le type de développement auquel nous croyons.

Voilà notre réponse : nous voulons un développement durable centré sur l'humain, au sens le plus strict, autrement dit, un développement qui soit accompli par les citoyens, à travers leurs représentants au Parlement et, in fine, par le biais de leurs gouvernements. En somme, nous voulons le gouvernement *du* peuple, *par* le peuple et *pour* le peuple, sans discrimination, avec pour objectif global la réalisation de tous les droits de l'homme.

De ce point de vue, nous nous félicitons des nombreuses références qui sont faites tout au long du projet de texte à la gouvernance, à l'état de droit et aux droits de l'homme. Il serait possible toutefois de mieux mettre en contexte certaines de ces références et de les rapprocher plus clairement de cette conception d'un développement centré sur l'humain.

Ce point nous semble particulièrement important compte tenu du rôle croissant que cette première ébauche de texte donne au "secteur privé" – catégorie relativement hétérogène qui englobe aussi bien des micro-entreprises à assise locale que de puissantes sociétés transnationales. Nous saluons cependant le rôle joué par le secteur privé, principal pourvoyeur d'emplois, en particulier en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure, aux innovations technologiques et autres. Pour autant, nous nous devons de délimiter clairement le public et le privé et de fixer un cadre au "partenariat" qui les unit.

Le secteur public ne vote pas lors des élections. *Les citoyens*, si. Aussi importe-t-il que les gouvernements fixent clairement, au nom des citoyens, les conditions de sa participation.

Autrement dit, les gouvernements et les parlements doivent se montrer vigilants et ne pas se laisser influencer indument par des intérêts privés, quels qu'ils soient, notamment par les intérêts des entreprises. Ils doivent au contraire agir résolument pour le bien commun. Lorsqu'il s'agit du financement du développement, il faut que les gouvernements aient toutes les cartes en main pour fixer les règles et définir les lois qui déterminent quelle contribution doivent apporter *tous* les partenaires, tant nationaux qu'internationaux.

Il pourrait être utile d'affiner la manière dont est décrit le partenariat dans la première ébauche de texte. On pourrait par exemple dire de manière explicite que les gouvernements doivent garder la mainmise sur la réglementation des flux de capitaux et des investissements étrangers, ou être les seuls à pouvoir adopter des politiques anticycliques pour répondre au mieux aux intérêts des citoyens. Le texte devrait par ailleurs souligner davantage que les partenariats avec le secteur des entreprises doivent respecter les normes relatives aux droits de l'homme et contribuer *de manière vérifiable* au développement d'une industrie génératrice de valeur, ainsi que des capacités dans les pays d'accueil.

Messieurs les Présidents,

Il importe que le document final d'Addis-Abeba confère un rôle clair aux parlements qui, malheureusement, ne sont même pas mentionnés dans le texte actuel.

Dans tous les pays, les parlements – institution publique la plus représentative des citoyens – jouent un rôle essentiel dans *l'adhésion nationale* et l'inclusion de tous dans le processus de développement. Là où ce n'est pas le cas, c'est bien souvent parce que les parlements n'ont pas les moyens nécessaires ou sont de fait limités dans l'exercice de leur pouvoir. Aussi est-il important que les donateurs contribuent davantage au renforcement de l'institution parlementaire dans de nombreux pays.

Enfin, en ce qui concerne la supervision et le suivi, il nous semble important d'insérer un paragraphe distinct rappelant les fonctions législative et de contrôle des parlements. Cette fonction de contrôle s'applique à toutes les sources de financement du développement, publiques et privées, nationales et internationales. Du fait du caractère non contraignant de l'Accord, l'avenir des engagements qui y seront énoncés dépendra entièrement de la manière dont ils seront transposés dans les lois nationales et les règlements correspondants – notamment dans la loi de finances, texte essentiel s'il en est – qui, eux, sont *opposables*. Or, les parlements sont essentiels dans ce domaine.

En tant que partenaire de l'ONU, l'UIP s'efforce depuis des années de rallier les parlements aux accords fondamentaux de l'ONU. Il serait particulièrement utile, pour les associer à la mise en œuvre de l'accord qui nous occupe, qu'ils aient le sentiment d'y être pris en compte.

Je vous remercie de votre attention.